

DEC160433DRH

Décision portant nomination de Mme Valérie Lapardina aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Valérie Lapardina, technicienne de classe supérieure, est nommée chargée de mission auprès du président pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017. Sa mission a pour objet de venir en appui à la DRH pour la mise en place du RIFSEEP en tant que membre référent du Réseau d'Expertise et de Gestion Administrative (REGA).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Valérie Lapardina demeure affectée à la Délégation régionale Languedoc-Roussillon.

Article 2

Du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017, Mme Valérie Lapardina percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Languedoc-Roussillon.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/02/2016

Le président
Alain Fuchs